

PROCÈS VERBAL AGO du 25/11/2023

Assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2023
ORDRE DU JOUR

A partir de 8h	Accueil des congressistes
8h15	Ouverture officielle du 111^e congrès <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de Emeline THOMAS, présidente du CD Loire • Allocution de Denis VEYRET, président du CR Auvergne Rhône Alpes • Temps de réflexion par Gilles MORIN, aumônier national
8h30	Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de Christian BABONNEAU, président • Explication des modalités de votes par Catherine JUDEAUX, responsable de la commission de surveillance électorale
8h45 à 8h50	Proposition d'approbation procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 novembre 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du procès-verbal : Gérard BRIAUD, secrétaire général • Discussion et vote
8h50 à 9h20	Présentation du Rapport d'activité 2022/2023 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du rapport d'activité : Gérard BRIAUD, secrétaire général, Philippe BLANC, secrétaire général adjoint et les vice-présidents • Discussion et vote
9h20 à 9h35	Présentation du rapport financier 2022/2023 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du rapport financier : Yves LAMBERT, trésorier général • Lecture des rapports du commissaire aux comptes : Jean FOURNIER, conseiller du président • Discussion et vote • Affectation du résultat de l'exercice 2021/2022 • Discussion et vote
9h35 à 9h50	Budget 2023/2024 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du budget : Yves LAMBERT, trésorier général • Discussion et vote
9h50	Suspension de l'Assemblée générale ordinaire
10h10	Reprise de l'Assemblée générale ordinaire
10h10 à 10h25	Modifications du règlement intérieur <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des modifications : Catherine JUDEAUX, responsable de la commission juridique • Discussion et votes

10h25 à 10h40	Modifications des statuts types des comités régionaux <ul style="list-style-type: none"> Présentation des modifications : Catherine JUDEAUX, responsable de la commission juridique Discussion et votes
10h40 à 12h	Rapport moral <ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport moral, Christian BABONNEAU, président général

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023 25 NOVEMBRE 2023

111^ÈME CONGRÈS FÉDÉRAL SAINT-ÉTIENNE

Les membres de l'association dénommée Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), dont le siège social est au 22 rue Oberkampf 75011 PARIS, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au Centre des Congrès Espace Fauriel – 23 rue Pierre et Dominique Ponchardier à Saint-Étienne (42), sur convocation du Président, conformément aux dispositions des statuts.

A l'entrée en séance, il a été établi une feuille de présence via un émargement électronique avec tablette, qui a été signée par chaque membre votant : 255 votants représentant 17 855 voix ont été convoqués à l'Assemblée générale ordinaire, 159 ont répondu présents, ce qui représente 11 853 voix soit 66,38 % des voix.

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Peuvent également assister à l'Assemblée, les membres d'honneur, les membres honoraires, les membres du Comité directeur, les responsables des commissions fédérales ou leurs représentants, la directrice technique nationale et les conseillers techniques nationaux placés auprès de la fédération et sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués par la FSCF.

L'Assemblée générale ordinaire est placée sous la présidence de Monsieur Christian Babonneau, Président de la FSCF.

Monsieur Gérard Briaud, Secrétaire général de la FSCF, est désigné comme secrétaire de séance.

Le commissaire aux comptes de l'association est absent pour la lecture de ses rapports. Le Comité directeur, sur proposition du commissaire aux comptes, a mandaté le conseiller du président pour en faire la lecture.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'association.
- Un exemplaire de la convocation à l'Assemblée générale ordinaire.
- Les pouvoirs des membres représentés.
- La feuille de présence certifiée exacte.

- L'inventaire de l'actif et du passif au 31 août 2023, le bilan, le compte de résultat et son annexe de l'exercice, arrêtés au même jour ainsi que toutes les pièces justificatives nécessaires à l'établissement de l'arrêté des comptes.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales, statutaires ou réglementaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'Assemblée générale ordinaire, l'ont été le 9 novembre 2023.

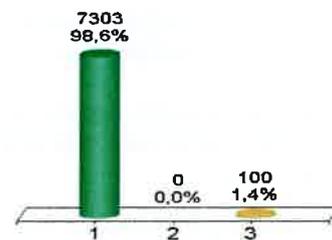
Avant de débiter la présentation des différentes résolutions, Monsieur Christian Babonneau indique que les votes seront effectués par boîtier électronique remis à tous les votants présents. Le déroulé des modalités de vote est précisé par Madame Catherine Judéaux, responsable de la commission juridique puis un vote test est réalisé.

RESOLUTION 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2022

Il est demandé à l'Assemblée si elle approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est déroulée le 26 novembre 2022 lors du 110^{ème} congrès fédéral.

255 inscrits représentant 17855 voix
159 votants représentant 11853 voix
Suffrages exprimés : 7133 voix

Résultat du vote :
Pour : 7303 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 100 voix



La résolution 1 est approuvée.

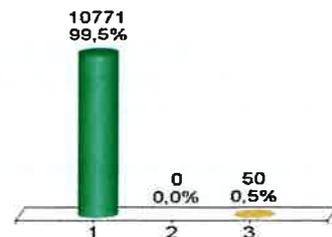
RESOLUTION 2 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022/2023

Messieurs Gérard Briaud, secrétaire général, et Philippe Blanc, secrétaire général adjoint, introduisent le rapport d'activité. La lecture du rapport est faite par les vice-présidents en fonction des activités pour lesquelles ils sont missionnés.

Monsieur Christian Babonneau demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions sur ce rapport d'activité puis le soumet au vote.

255 inscrits représentant 17855 voix
159 votants représentant 11853 voix
Suffrages exprimés : 10821 voix

Résultat du vote :
Pour : 10771 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 50 voix



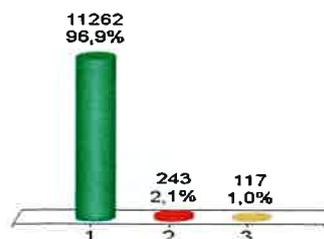
La résolution 2 est approuvée.

RÉSOLUTION 3 - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU 31/08/2023 ET QUITUS DE GESTION

Après avoir entendu la lecture du rapport financier par le trésorier général, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, il est demandé à l'assemblée générale si elle approuve les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/08/2023 tels qu'ils ont été présentés et si elle donne quitus entier et sans réserve au comité directeur dans l'exécution de sa 3^{ème} année de mandat pour ledit exercice.

255 inscrits représentant 17855 voix
159 votants représentant 11853 voix
Suffrages exprimés : 10165 voix

Résultat du vote :
Pour : 11622 voix
Contre : 243 voix
Abstention : 117 voix



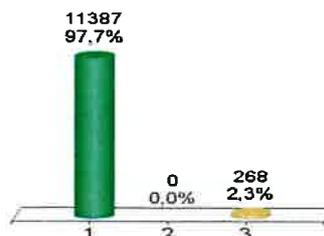
La résolution 3 est approuvée.

RÉSOLUTION 4 - APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, il est demandé à l'assemblée générale si elle approuve les conventions réglementées visées à l'article R.612-6 du code de commerce.

255 inscrits représentant 17855 voix
159 votants représentant 11853 voix
Suffrages exprimés : 11655 voix

Résultat du vote :
Pour : 11387 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 268 voix



La résolution 4 est approuvée.

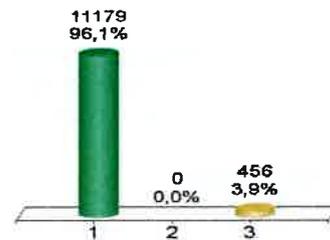
RÉSOLUTION 5 - APPROBATION DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Comité directeur, décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2022/2023 d'un montant de 153 867,40 euros au compte des « réserves pour projets de l'entité ».

Après affectation, le compte des « réserves pour projets de l'entité » s'établira en un solde créditeur de 2 633 678,37 euros.

255 inscrits représentant 17855 voix
159 votants représentant 11853 voix
Suffrages exprimés : 11535 voix

Résultat du vote :
Pour : 11179 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 456 voix



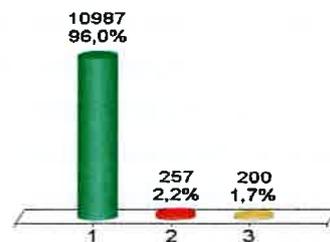
La résolution 5 est approuvée.

RÉSOLUTION 6 – APPROBATION DU PROJET DE BUDGET 2022-2023

Après avoir entendu la proposition budgétaire 2023/2024 par le trésorier général, il est demandé à l'assemblée générale si elle approuve ce budget tel qu'il a été présenté.

255 inscrits représentant 17855 voix
159 votants représentant 11853 voix
Suffrages exprimés : 11444 voix

Résultat du vote :
Pour : 10987 voix
Contre : 257 voix
Abstention : 200 voix



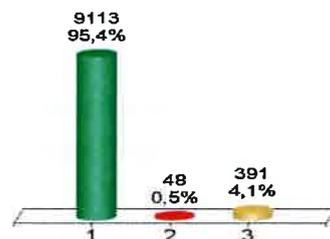
La résolution 6 est approuvée.

RÉSOLUTION 7 – APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après avoir entendu les propositions de modification du règlement intérieur issues de l'ajout de nouveaux types de membres pouvant intégrer la fédération, des modifications des modalités d'assemblée générale, et des obligations de parité dans les instances, il est demandé à l'assemblée générale d'approuver les modifications du règlement intérieur.

238 inscrits représentant 16550 voix
156 votants représentant 10388 voix
Suffrages exprimés : 11183 voix

Résultat du vote :
Pour : 10579 voix
Contre : 106 voix
Abstention : 498 voix



La résolution 7 est approuvée.

RÉSOLUTION 8 – APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS TYPES DES COMITÉS RÉGIONAUX

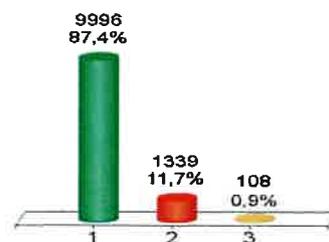
Après avoir entendu les propositions de modification des statuts types des comités régionaux, issues de la mise en conformité avec les exigences de la loi sport du 2 mars 2022, il est demandé à l'assemblée générale d'approuver les modifications des statuts types des comités régionaux.

255 inscrits représentant 17855 voix
159 votants représentant 11853 voix
Suffrages exprimés : 11443 voix

Résultat du vote :

Pour : 9996 voix
Contre : 1339 voix
Abstention : 108 voix

La résolution 8 est approuvée.



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT GENERAL DE LA FSCF

Madame la Présidente du comité départemental de la Loire, Chère Emeline,
Monsieur le Président du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes, Cher Denis,
Monsieur le Président d'honneur, Cher Jean
Mesdames, Messieurs les membres du comité directeur,
Mesdames, Messieurs les représentants des structures territoriales et des commissions nationales,
Madame, Monsieur de la direction technique nationale,
Mesdames, Messieurs des services fédéraux,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Bienvenue à tous,

L'assemblée générale est un moment important et fédérateur de notre association. Elle permet d'approuver les comptes, de dresser le bilan et de fixer les axes prioritaires qui devront guider notre action. Elle est aussi un espace de débats sur les grands sujets d'actualité ou sur les orientations à venir.

Le rapport financier et le rapport d'activité vous ont rendu compte dans le détail du fonctionnement de notre institution et de ses actions (et conformément à la loi du sport du 2 mars 2022, nous avons modifié nos statuts).

Le rapport moral que j'ai l'honneur de vous présenter maintenant reviendra sur les faits les plus significatifs de la saison, nos réussites, nos difficultés et nos priorités.

LA VIE FEDERALE

Après plusieurs années difficiles, le bilan global de l'exercice 2022-2023 est positif.

D'une part en matière d'effectifs puisque nous enregistrons une forte progression du nombre de licenciés : 143.100, soit une hausse de 14% par rapport à l'an passé à la même période.

D'autre part en ce qui concerne nos actions.

De grands chantiers ont été poursuivis ou mis en œuvre avec succès au cours de la saison.

Le soutien aux territoires a été un axe fort de la saison. Il s'est traduit principalement par un accompagnement des comités régionaux qui a abouti à la mise en place de conventions cadres 2022-2026 définissant les engagements partagés entre le national et les régions et à plusieurs aides pour la création d'emploi (12 k€ pendant 4 ans).

Ce soutien a été complété par le reversement d'une aide financière exceptionnelle aux structures territoriales. Cet accompagnement de 1€ par licence, soumis à condition selon qu'il s'agisse d'une association, d'un comité départemental ou d'un comité régional, était destiné à inciter la prise de licence et favoriser le développement de la fédération.

Dans la continuité de l'appui aux territoires, la professionnalisation des structures territoriales a fait l'objet de sessions de formation continue des agents de développements territoriaux (ADT) et des personnels administratifs des comités.

La stratégie financière que nous avons élaborée lors des précédents exercices ajoutée à une belle progression de nos adhérents ont permis de dégager un excédent de trésorerie. Même s'il n'intègre pas tous les engagements financiers que nous devons rembourser, ce bilan très positif est le résultat de notre bonne gestion des dépenses et d'un « vrai » plan de relance (que j'appelle le plan de relance COVID +++)

Evènement phare de l'année 2023, le colloque santé « Et si la promotion de la santé passait par le sport, la culture et l'éducation populaire ? L'exemple de la FSCF » a réuni au siège national des acteurs de la santé et plus de 150 participants, dont 50 en visio-conférence. Les échanges ont fait le point sur

les connaissances actuelles et sur la notion de culture de la santé. Ils ont été importants pour ce qui est de la reconnaissance de nos actions, notamment à travers notre programme « Atouform' ».

Nous en reparlerons cet après-midi avec Régis Juanico et notre médecin fédéral Bertrand Rousseau à partir du livre *Bougeons !*.

Notre volonté de développer le digital s'est poursuivie cette saison à travers plusieurs actions.

1. La digitalisation des pratiques sur trois axes :

- l'axe « santé » à travers l'outil GooveApp du programme « Atouform' »,

- l'axe « éducatif » qui combine une activité sportive, culturelle ou éducative avec des pratiques digitales,
 - et l'axe « loisir compétition » basé sur l'utilisation d'un mur interactif.
2. Le déploiement des webinaires.
 3. Le développement de l'outil de gestion administrative et financière ADAGIO avec de nouvelles fonctionnalités.

Bien que l'évolution de cet outil numérique soit une réussite, le report dans la mise en place des modules « formations » et « manifestations » en fin de saison 2023 et début d'année 2024 a freiné sa complète réalisation.

L'extension de la formation à distance ou e-learning a fait l'objet d'un important travail des acteurs fédéraux tout au long de la saison. Le séminaire des formateurs de novembre a permis aux participants de se sensibiliser à la plateforme collaborative « 360learning » et aux commissions nationales de s'engager dans l'élaboration de plusieurs modules de formation fédérale.

(La formation des dirigeants qui débute commence par des sessions en elearning).

Le contrôle d'honorabilité des encadrants, juges, arbitres et dirigeants bénévoles licenciés a permis à 12 479 licenciés de passer la première étape du dispositif, dont 72 % de femmes et 64.58 % de dirigeants. Cinquante-neuf licenciés sont toujours rejetés sur l'étape du contrôle des données d'identité soit 0.47 %. Parmi ces 59 licenciés, 16 personnes subissent depuis le 1^{er} janvier 2023 une suspension administrative pour données d'identité erronées, ce qui entraîne une interdiction d'encadrer ou de diriger au sein d'une structure FSCF.

Nos activités ont retrouvé le dynamisme d'avant la crise. Une quarantaine de compétitions et rencontres a prouvé une fois encore que c'est à travers nos manifestations que s'expriment le mieux notre spécificité et nos valeurs. Elles ont témoigné de la qualité des rapports que nous entretenons avec nos partenaires publics et privés.

D'autres actions sont à mettre à notre crédit :

- le renouvellement de notre agrément jeunesse éducation populaire et son extension à nos comités régionaux ;
- le renouvellement de la certification qualité QUALIOPI des formations BAFA/BAFD du siège national ;
- notre participation au comité de filière de l'animation pour un renouveau des formations BAFA BAFD et des accueils collectifs de mineurs ;

- notre engagement renouvelé dans le dispositif du service civique dont nous fêtons cette année le 1 000^e contrat en présence de Mme Prisca Thevenot, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et au Service national universel et le renouvellement de notre agrément collectif jusqu'en mars 2026 ;
- les actions conduites dans le cadre de la responsabilité sociétale des organisations et dont les assises de printemps ont été un formidable exemple.

A ces succès, il faut ajouter les belles performances de notre institut de formation FORMA'. Ce résultat est lié notamment à une forte progression des formations « violences, harcèlements sexuelles et sexistes » dispensées. Le renouvellement de la certification Qualiopi et celle obtenue pour les actions CFA (Centre de formation d'apprentis) ont été également des points positifs. Il faut aussi souligner la place importante qu'occupe FORMA' au titre des organismes de formation professionnelle du mouvement sportif, puisque si les organismes de formation fédéraux forment en moyenne 400 stagiaires par an, FORMA' en forme plus de 650 par an.

Cette réussite est le résultat du travail effectué collégalement par l'ensemble de l'équipe de notre institut de formation et par son directeur, Guillaume Garreau. Je leur adresse mes vives félicitations.

Tous ces sujets sont des motifs de satisfaction et de fierté. Ils sont la preuve de notre capacité à agir collectivement. Merci à tous d'y avoir contribué.

L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Sur le plan institutionnel, les rendez-vous avec le ministère de la Culture, la ministre des Sports et des Jeux olympiques et Paralympique et le conseiller Grande cause nationale ont été des marqueurs forts de la saison.

Ces entretiens ont renforcé nos relations avec les pouvoirs publics. Ils ont permis de nous positionner comme un acteur engagé dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'activité physique et des pratiques culturelles.

A ce titre, nous nous sommes inscrits pleinement dans la dynamique des jeux olympiques et paralympiques 2024 à travers le Label Terre de Jeux et les actions mises en place dans le cadre de l'Héritage et de l'Olympiade culturelle.

Cette saison, nous avons aussi conforté notre place dans notre environnement national par notre présence active au sein des organismes partenaires du champ sportif, culturel, de jeunesse et d'éducation populaire (la liste des représentations extérieures figure en annexe du présent rapport).

Concernant notre collaboration avec les pouvoirs publics, nous avons poursuivi notre engagement dans les dispositifs du service national universel, du service civique – j'ai évoqué il y a quelques instants l'accueil de notre 1 000^e volontaire

- ainsi que ceux à destination des associations culturelles avec le plan fanfare et le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs. Au titre de notre collaboration avec le Comité national olympique et sportif français notre trésorière adjointe, Geneviève Manigaud, Gaëlle Barege, présidente du comité départemental de l'Oise et Marie Gendron, secrétaire générale du comité régional Ile-de-France, ont intégré le programme « club des 300 dirigeantes », Chloé Caré, vice-présidente de la fédération et Emeline Thomas, présidente du comité départemental de la Loire, le programme des « Dirigeants de demain ».

Je tiens à rendre hommage ici aux élus, à la direction technique nationale et aux personnels du siège qui ont participé aux travaux de nos réseaux institutionnels. Par leur engagement, ils contribuent à la reconnaissance de la fédération.

Notre coopération avec les ministères s'est concrétisée cette année par un soutien financier de 15.000€ du ministère de la Culture, auquel s'ajoute une aide de 82 896 € apportée à 15 associations FSCF qui ont participé au « Plan fanfare 2022 », 4 postes FONJEP et 45.000€ de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'Education nationale.

L'Agence nationale du sport (ANS), quant à elle, nous a apporté son soutien dans le cadre de trois emplois sportifs qualifiés, d'un projet développé au titre de la digitalisation des pratiques et du contrat de développement par une subvention de 600 000€.

L'ANS a également accompagné le financement de 194 projets sportifs fédéraux (PSF), déclinaison au plan territorial de notre stratégie de développement fédéral. Son montant s'élève à 839 900 € dont 6 563 € alloués à l'outre-mer pour l'exercice budgétaire 2023 (en 2022, l'enveloppe s'élevait à 921 400 €).

Avant d'aborder nos relations internationales, permettez-moi une parenthèse concernant le climat institutionnel. Avec de nombreuses fédérations sportives, nous avons regretté qu'il ait été terni cette saison par la crise de gouvernance du comité national olympique. Cette situation délicate à quelques mois des jeux olympiques a été un sujet de préoccupation. Alors que nous sommes engagés à apporter notre contribution à l'aventure olympique et paralympique, il est impératif de préserver la cohésion du mouvement sportif dans le respect de la diversité et au service du sport pour tous ! C'est le projet du nouveau président du CNOSF, David Lappartient, qui s'est engagé lors de son élection le 13 septembre dernier à « pacifier les relations entre les acteurs » et « à être à l'écoute des fédérations, plus proche

encore de leurs préoccupations pour mieux les défendre en les fédérant autour de ce qui les rassemble ».

Sur le plan international nos actions ont été centrées sur notre coopération avec la Fédération internationale catholique d'éducation physique (FICEP).

L'assemblée générale organisée par la FSCF à Paris le 14 avril a procédé à l'élection d'une nouvelle gouvernance constituée des 3 fédérations : allemande (DJK), autrichienne (Sport Union) et française (FSCF). Jonathan Colomb, représentant FSCF, a intégré le nouveau comité exécutif. Une modification des statuts et des travaux sur le développement et l'avenir de la FICEP ont été réalisés dans ce cadre. Sur le plan des activités, le camp des jeunes qui a eu lieu en Roumanie et les Jeux FISEC-FICEP organisés par l'UGSEL à Dunkerque ont été couronnés de succès pour la délégation FSCF, notamment pour l'esprit fair-play dont elle a fait preuve.

Anne Cordier, trésorière, et Gerard Hauer, président, dont c'était la dernière assemblée générale, ont été remerciés pour leur engagement.

Par ailleurs, soucieux d'apporter notre concours au développement de notre consœur malgache, la FIHEZAMA, nous avons réitéré et accentué notre soutien à cette fédération par le versement d'une aide financière.

LES SUJETS D'INQUIETUDE

Si le bilan 2022-2023 est globalement positif, il est cependant nuancé par quelques sujets d'inquiétude.

Le départ pour d'autres horizons professionnels de notre conseillère technique nationale, Laurence Munoz, a modifié les ressources humaines de la DTN et réduit l'effectif. Aujourd'hui, la DTN s'est étoffée avec la dotation de deux CTS supplémentaires depuis fin octobre, Emeric Peteul et Hugues Augier que nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous.

Le manque d'intérêt de certains acteurs fédéraux à nos rassemblements est un sujet de préoccupation qui doit nous amener à réfléchir sur les raisons qui motivent cet absentéisme.

La perte de vitesse de certaines activités sportives et la difficulté à trouver des organisateurs pour nos rassemblements fédéraux - notamment au regard des contraintes sécuritaires et des recommandations en matière d'économies d'énergie dans le cadre du plan de sobriété énergétique - sont des points de faiblesse qui doivent retenir notre attention.

Les problèmes de gouvernance et les difficultés rencontrées par certains dirigeants dans l'exercice de leur fonction (ressources humaines, financières et autres) sont des questions cruciales qui nous engagent à préparer dès maintenant le renouvellement des instances dirigeantes et à assurer la relève.

LES ORIENTATIONS POLITIQUES 2023-2024

Pour la dernière année de la mandature, les actions 2023-2024 inscrites au plan de développement fédéral seront les axes prioritaires de la saison à venir.

Dans le cadre du renouvellement de nos instances dirigeantes, nous aurons l'impérieux devoir de réunir les conditions nécessaires pour garantir la relève et notre pérennité.

La recherche de ressources humaines est une question importante, voire vitale, pour une partie de nos structures. Déceler les potentialités et inciter les bonnes volontés à s'engager ne sera pas facile. Ce sera l'enjeu majeur de l'année à venir. C'est notre grande cause fédérale !

Pour ce qui concerne mon engagement, j'avais fait la promesse l'an passé de vous faire part de ma décision. Après mûre, longue, et difficile réflexion, après avoir reçu un avis favorable du comité directeur et de ma famille, après avoir participé aux assemblées générales régionales, avec les grands chantiers, freinés par la COVID, à finaliser, j'ai décidé de vous proposer pour une 4^e et dernière fois ma candidature à la présidence de la fédération.

Si je suis reconduit, nous aurons le devoir de préparer l'avenir.

Les grands chantiers engagés la saison dernière ou au cours de la mandature 2020-2024 seront poursuivis et mis en œuvre. Je pense en particulier au soutien aux territoires, au développement des activités et de l'outil digital ADAGIO.

De nouvelles actions seront initiées qui engageront un important travail, il s'agit notamment de la création de conseillers techniques fédéraux et de notre contribution à la Grande cause nationale 2024 dédiée à la promotion de l'activité physique et sportive.

Nous répondrons à cette Grande cause nationale « Bouge 30mn chaque jour » que la ministre des Sports et des Jeux olympique et paralympique nous a présentée lundi dernier. Je vous en donne la primeur car nous avons toute notre place dans ce programme.

Enfin, 30 ans après « Olympie 1996 » dont l'objectif était « la FSCF en 2 000 », nous allons organiser « Olympie 2026 » (ou « Lausanne 2026 ») pour préparer la fédération de 2030. Nous comptons sur nos jeunes et l'ensemble des bonnes volontés pour réussir ce projet.

CONCLUSION

Mesdames, Messieurs,

Au terme de mon rapport, je voudrais remercier très chaleureusement tous ceux qui m'ont accompagné cette saison : élus, nommés, personnels de la direction technique nationale et du siège fédéral. J'ai eu la chance de m'appuyer sur une équipe forte et disponible. Grâce à leur engagement, leurs compétences et leur professionnalisme nous avons maintenu le cap et envisagé l'avenir. (Ce ne fut pas simple)

Je voudrais également vous adresser un message :

Soyons fiers d'appartenir à cette belle maison de 125 ans, fiers de notre engagement au service des jeunes et des moins jeunes, fiers du chemin que nous avons tracé ensemble en faveur du sport, de la culture et de l'éducation populaire. Rassemblons nos énergies pour relever les défis qui nous attendent avec détermination :

- défi fédéral ;
- défi citoyen,
- défi humain.

Vive cette jeune fille, la Fédération sportive et culturelle de France !

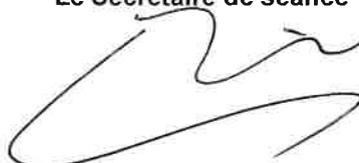
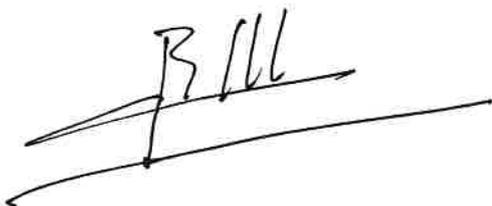
Je vous remercie pour votre attention.

L'Assemblée générale ordinaire est clôturée à 12 h 00.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Christian BABONNEAU
Le Président

Gérard BRIAUD
Le Secrétaire de séance



PROCÈS VERBAL AGE du 25/11/2023

Assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2023
ORDRE DU JOUR

11h	Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
11h à 11h15	Modifications des statuts <ul style="list-style-type: none">• Présentation, Catherine JUDEAUX, responsable de la commission juridique• Discussion et votes Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 25 NOVEMBRE 2023

111^{ÈME} CONGRÈS FÉDÉRAL SAINT-ÉTIENNE

Les membres de l'association dénommée Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), dont le siège social est au 22 rue Oberkampf 75011 PARIS, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire au Centre des Congrès Espace Fauriel – 23 rue Pierre et Dominique Ponchardier à Saint-Étienne (42), le 25 novembre 2023 à 11 h 00 sur convocation du Président, conformément aux dispositions des statuts.

A l'entrée en séance, il a été établi une feuille de présence via un émargement électronique avec tablette, qui a été signée par chaque membre votant : 255 votants représentant 17 855 voix ont été convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire, 159 ont répondu présents, ce qui représente 11 853 voix soit 66,38 % des voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale extraordinaire peut se tenir conformément aux dispositions statutaires.

Peuvent également assister à l'Assemblée, les membres d'honneur, les membres honoraires, les membres du Comité directeur, les responsables des commissions fédérales ou leurs représentants, la directrice technique nationale et les conseillers techniques nationaux placés auprès de la fédération, et sous réserve de l'autorisation du président, les agents rétribués par la FSCF.

L'Assemblée générale extraordinaire est placée sous la présidence de Monsieur Christian Babonneau, président de la FSCF.

Monsieur Gérard Briaud, secrétaire général de la FSCF, est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'association.
- Un exemplaire de la convocation à l'Assemblée générale extraordinaire.
- Les pouvoirs des membres représentés.
- La feuille de présence certifiée exacte.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales, statutaires ou réglementaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'Assemblée, l'ont été le 25 octobre 2023.

Avant de débiter la présentation des différentes résolutions, Monsieur Christian Babonneau indique que les votes seront effectués par boîtier électronique remis à tous les votants présents. Le déroulé des modalités de vote est précisé par Madame Catherine Judéaux, responsable de la commission juridique, puis un vote test est réalisé.

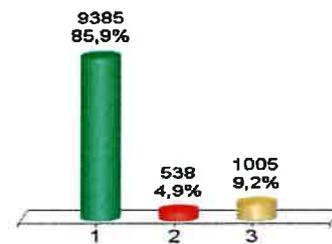
RESOLUTION 1 – APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS

Après avoir entendu les propositions de modification des statuts, issues de leur mise en conformité avec les exigences de la loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022, de la volonté de pouvoir intégrer à la fédération des structures autres que celles associatives, et de diverses dispositions relatives à la composition du comité directeur, du comité éthique et déontologie, il est demandé à l'assemblée générale d'approuver les modifications des statuts.

255 inscrits représentant 17855 voix
159 votants représentant 11853 voix
Suffrages exprimés : 10928 voix

Résultat du vote :

Pour : 9385 voix
Contre : 538 voix
Abstention : 1005 voix



La résolution 1 est approuvée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Christian BABONNEAU
Président



Gérard BRIAUD
Secrétaire de séance



PROCÈS VERBAL AGE du 25/11/2023

Assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2023
ORDRE DU JOUR

11h	Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
11h à 11h15	Modifications des statuts <ul style="list-style-type: none">• Présentation, Catherine JUDEAUX, responsable de la commission juridique• Discussion et votes Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 25 NOVEMBRE 2023

111^{ÈME} CONGRÈS FÉDÉRAL SAINT-ÉTIENNE

Les membres de l'association dénommée Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), dont le siège social est au 22 rue Oberkampf 75011 PARIS, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire au Centre des Congrès Espace Fauriel – 23 rue Pierre et Dominique Ponchardier à Saint-Étienne (42), le 25 novembre 2023 à 11 h 00 sur convocation du Président, conformément aux dispositions des statuts.

A l'entrée en séance, il a été établi une feuille de présence via un émargement électronique avec tablette, qui a été signée par chaque membre votant : 255 votants représentant 17 855 voix ont été convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire, 159 ont répondu présents, ce qui représente 11 853 voix soit 66,38 % des voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale extraordinaire peut se tenir conformément aux dispositions statutaires.

Peuvent également assister à l'Assemblée, les membres d'honneur, les membres honoraires, les membres du Comité directeur, les responsables des commissions fédérales ou leurs représentants, la directrice technique nationale et les conseillers techniques nationaux placés auprès de la fédération, et sous réserve de l'autorisation du président, les agents rétribués par la FSCF.

L'Assemblée générale extraordinaire est placée sous la présidence de Monsieur Christian Babonneau, président de la FSCF.

Monsieur Gérard Briaud, secrétaire général de la FSCF, est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'association.
- Un exemplaire de la convocation à l'Assemblée générale extraordinaire.
- Les pouvoirs des membres représentés.
- La feuille de présence certifiée exacte.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales, statutaires ou réglementaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'Assemblée, l'ont été le 25 octobre 2023.

Avant de débiter la présentation des différentes résolutions, Monsieur Christian Babonneau indique que les votes seront effectués par boîtier électronique remis à tous les votants présents. Le déroulé des modalités de vote est précisé par Madame Catherine Judéaux, responsable de la commission juridique, puis un vote test est réalisé.

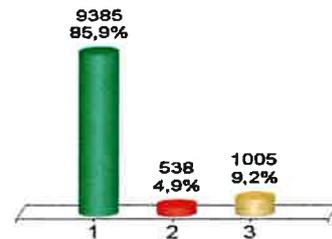
RESOLUTION 1 – APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS

Après avoir entendu les propositions de modification des statuts, issues de leur mise en conformité avec les exigences de la loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022, de la volonté de pouvoir intégrer à la fédération des structures autres que celles associatives, et de diverses dispositions relatives à la composition du comité directeur, du comité éthique et déontologie, il est demandé à l'assemblée générale d'approuver les modifications des statuts.

255 inscrits représentant 17855 voix
159 votants représentant 11853 voix
Suffrages exprimés : 10928 voix

Résultat du vote :

Pour : 9385 voix
Contre : 538 voix
Abstention : 1005 voix



La résolution 1 est approuvée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Christian BABONNEAU
Président



Gérard BRIAUD
Secrétaire de séance

